

L'OPTION eFacture

LA PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES

en lien avec les logiciels de comptabilité et de facturation AGIRIS.

ENVOYEZ VOS FACTURES DE VENTE EN UN CLIC

- Suivi et modification des statuts obligatoires de vos factures (« déposée », « rejetée », « refusée », « encaissée »)
- L'e-reporting inclus dès sa disponibilité prévue en 2025

TRAITEZ VOS FACTURES D'ACHAT

- Collecte centralisée des factures fournisseurs
- Approbation, refus ou mise en litige
- Envoi à AMICOMPTA pour génération automatique des écritures comptables avec l'Intelligence Artificielle
- Workflow de validation manuel et simple

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ET ARCHIVAGE À VOCATION PROBATOIRE DE VOS FACTURES

- Archivage fiscal conforme certifié NF461



**DATA CENTER
LOCALISÉ
EN FRANCE***

*Certifié ISO 27001, 27018, HDS
et qualifié SecNumCloud

QUELS SERONT LES BÉNÉFICES DE CETTE RÉFORME POUR VOUS ?



GAIN DE TEMPS



ENCAISSEMENT ACCÉLÉRÉ



**CONNAISSANCE DE VOTRE
ACTIVITÉ AU FIL DE L'EAU**



**PRÉREMPLISSAGE PARTIEL
DE LA DÉCLARATION DE TVA
(PRÉVU PAR L'ÉTAT)**

POUR EN SAVOIR PLUS, VISIONNEZ NOS VIDÉOS DE DÉMONSTRATION :



**eFacture
de vente**



**eFacture
d'achat**



LA FACTURE ÉLECTRONIQUE ON VOUS EXPLIQUE !

LA RÉFORME DE LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

Cette nouvelle obligation légale va révolutionner le contrôle et toute la circulation des factures. Toutes les entreprises françaises devront repenser l'émission, la réception, le traitement, le paiement et l'archivage de leurs factures.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les entreprises assujetties à la TVA pour leurs factures d'achat et de vente.



COMMENT ?

On distingue 2 parties dans la réforme :
Les factures BtoB (de professionnels à professionnels en France) : c'est l'e-invoicing. **Voir ci-dessous**
Les factures BtoC (de professionnels à particuliers), les ventes BtoB hors France et les achats de biens intracommunautaires : c'est l'e-reporting. **Voir ci-dessous**

QUAND ?

2025

EXPÉRIMENTATION

Commencez à utiliser une plateforme pour apprendre à émettre et recevoir des factures électroniques.

01/09
2026

OBLIGATION DE RÉCEPTION POUR TOUTES LES ENTREPRISES ET ÉMISSION POUR LES GE/ETI

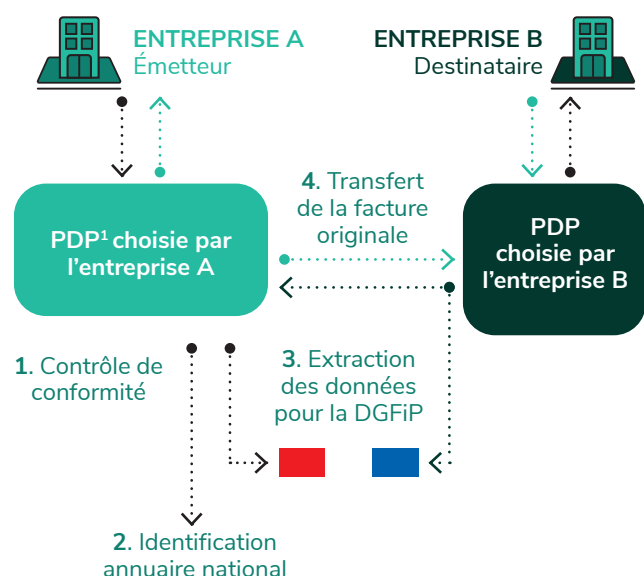
Recevez et émettez vos factures électroniques entre assujettis TVA (e-invoicing) avec la plateforme de votre choix. Déclarez la synthèse ou le détail des ventes aux particuliers ou à l'export (e-reporting).

01/09
2027

GÉNÉRALISATION DE L'ÉMISSION POUR TOUTES LES ENTREPRISES (INCLUS TPE/PME)

E-INVOICING

La nouvelle circulation contrôlée des factures BtoB en France



¹ PDP : Plateforme de Dématérialisation Partenaire

E-REPORTING

Déclaration fréquente du cumul de toutes les autres ventes

